REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LIEUSAINT

NOMBRE DE MEMBRES Afférents au Conseil exercice d'Administration 11 11 7

Date de la convocation : 5 février 2018

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture :

Objet de la délibération

Création d'une aide financière pour l'accès à la culture des enfants

Rapporteur : Virginie THOBOR

N° 02.2018

Séance du 15 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le quinze février à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Virginie THOBOR, Vice-Présidente

Présents: Mesdames HULIN, SAINTE-LUCE et THOBOR, Messieurs

JARNET, LAUBERTHE, LEROUGE et LIENARD

Absent excusé : Monsieur BISSON

Absents: Mesdames BAZZONI et BOBONY, Monsieur LEGROS

Procuration: Monsieur BISSON à Madame THOBOR

Secrétaire de séance : Madame HULIN

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 2015-75 du conseil municipal du 7 décembre 2015, relative à la définition du quotient familial municipal,

VU la délibération n° 07-2016 du conseil d'administration du CCAS du 14 avril 2016, relative au cadre d'intervention des aides financières du CCAS,

CONSIDERANT la volonté du CCAS de soutenir l'axe de la réussite éducative du projet politique municipal en faisant en sorte que le coût d'une activité ne soit pas un frein à l'inscription annuelle des enfants,

CONSIDERANT la nécessité d'inciter et de soutenir les enfants qui souhaitent découvrir des activités culturelles dès le plus jeune âge et développer ainsi l'appétence culturelle,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

<u>Article 1</u>: de créer une aide financière destinée aux enfants lieusaintais jusqu'à 15 ans, scolarisés au collège, désireux de s'inscrire à une première activité à l'année dans un domaine culturel.

<u>Article 2</u>: de réserver cette aide aux activités portées par des acteurs locaux, municipaux ou associatifs, désignés en annexe ci-jointe,

<u>Article 3</u> : de fixer le montant de l'aide de la façon suivante, une fois déduits les bons CAF et les aides du comité d'entreprise :

Accusé de réception en préfecture 077-267701647-20180220-022018_022018-DE Reçu le 07/03/2018

QF mairie	Montant de l'aide
≤ 450€	30 % du coût résiduel, à concurrence d'un reste à charge de la famille de 30 € et d'un montant maximum de 100 €/enfant.
	Le montant de l'aide sera arrondi à l'euro supérieur.
>450 € et ≤ 950 €	50 % du coût résiduel, à concurrence d'un reste à charge à la famille de 30 € et d'un montant maximum de 100 €/enfant.
	Le montant de l'aide sera arrondi à l'euro supérieur.

Article 4 : de verser l'aide à l'organisateur de l'activité,

<u>Article 5</u>: de rendre compte des aides délivrées à la séance du Conseil d'Administration suivant,

<u>Article 6</u>: de dire que les crédits seront inscrits chaque année au Budget Primitif, dans la limite d'une enveloppe budgétaire de 5 000 €,

<u>Article 7</u>: d'autoriser le Président à signer tout document afférant à cette délibération.

Pour extrait conforme, Lieusaint, le 20 février 2018

Michel BISSON Président du CCAS

Le Président :

- > Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.



Annexe à la délibération n° 02.2018 du Conseil d'Administration du CCAS du 15 février 2018 relative à la création d'une aide pour l'accès à la culture des enfants

Liste des Acteurs locaux

	Opérateurs
Secteur public	Ecole multi arts (5 à 7 ans) Ecole d'arts plastiques (7 à 17 ans) Arts en famille (famille + enfants 3 à 5 ans) Toute nouvelle activité municipale
	Opérateurs
Secteur associatif	Crescendo Mélo des mots (théâtre d'impro) Danse de vivre (hip-hop / break) Just Daëlindia (hip-hop / Afro / Dancehall) Théâtre de Sénart Toute nouvelle association lieusaintaise en lien avec la culture

Mise à jour du 15.02.2018